Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALBI - 8101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/10/2025 - 5333 - 2018 B 00469 - 842 691 461 - AB2

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan actif

B 5333

AB2 - V and B ALBI

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALBI DEPOT DU : 27 OCT. 2025 AU GREFFE

2018 B 469

Actif			Au 31/03/2025 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/03/2024
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	21 500	21 500		
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	30 000	18 153	11 847	14 704
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**51 500**	**39 653**	**11 847**	**14 704**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	189 992	162 576	27 416	52 863
		Inst. techniques, mat. out. industriels	58 035	46 469	11 566	14 965
		Autres immobilisations corporelles	56 188	53 625	2 562	3 733
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**304 216**	**262 670**	**41 545**	**71 563**
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	16 120		16 120	16 120
		TOTAL	**16 120**		**16 120**	**16 120**
		Total de l'actif immobilisé	**371 836**	**302 323**	**69 513**	**102 387**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	7 313		7 313	6 511
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	74 999		74 999	77 666
		TOTAL	**82 312**		**82 312**	**84 177**
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	1 007		1 007	1 618
		Autres créances	3 948		3 948	7 072
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**4 956**		**4 956**	**8 690**
	Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	97 482		97 482	79 953
		TOTAL	**97 482**		**97 482**	**79 953**
Charges constatées d'avance			1 761		1 761	15 477
		Total de l'actif circulant	**186 512**		**186 512**	**188 298**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	**558 349**	**302 323**	**256 026**	**290 686**
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)					16 120	16 120

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

SAS AB2
Drèche
81000 ALBI
Tél 05 63 49 70 92
Siret 842 691 461 00041 - APE 4725 Z

Certifié conforme

Edité à partir de Loop V5.31.3

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan passif

AB2 - V and B ALBI

	Passif	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	67 060	65 504
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	56 351	8 555
	Situation nette avant répartition	**134 411**	**85 060**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**134 411**	**85 060**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45 468	87 095
	Emprunts et dettes financières divers (3)	31	20 050
	Total	**45 499**	**107 146**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 781	74 278
	Dettes fiscales et sociales	48 633	23 412
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	699	788
	Instruments de trésorerie		
	Total	**76 114**	**98 479**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**121 614**	**205 626**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**256 026**	**290 686**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		45 468
	à moins d'un an	121 614	160 157
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

SAS AB2
Route de la Drèche
81000 ALBI
Tél 05 63 49 70 92
Siret 842 691 481 00011 - APE 4725 Z

Edité à partir de Loop V5.31.3

AB2
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : route de la Drèche, 81000 Albi
842 691 461 RCS Albi

(Ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 26 JUIN 2025

Le 26 juin 2025,
A 17 heures,
Au siège social de la Société AB2, susvisée,

La Société BENOIST INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 300 010 euros, ayant son siège social 6 impasse des Mûriers, 81570 Fréjeville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 841 128 978, représentée par son gérant, Monsieur Adrien Benoist,

Présidente et associée unique de la Société AB2, susvisée,

Propriétaire en pleine propriété, de la totalité des 1 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de ladite Société,

A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société BENOIST INVEST, présidente et associée unique, Monsieur Adrien Benoist a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025. La Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, qui se soldent par un bénéfice de 56 351,21 euros.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 56 351,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**56 351,21 euros**
A titre de dividende brut à l'associée unique	40 000,00 euros
Soit un dividende brut de 40,00 euros par action.	
Le solde, affecté en totalité au compte « autres réserves »	16 351,21 euros

Portant le solde du compte, après affectation, de 67 060,69 euros à la somme de 83 411,90 euros.

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 27 juin 2025 et au plus tard dans les neuf mois de la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31.03.2024	7 000 euros	Néant	7 000 euros
31.03.2023	20 000 euros	Néant	20 000 euros
31.03.2022	Néant	Néant	Néant

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé et prend acte de la convention antérieurement conclue et tacitement reconduite au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

- Une refacturation de frais de personnels entre la société et l'associée unique (la société BENOIST INVEST) a été enregistrée dans les écritures comptables à concurrence de 6 000 euros H.T. au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique ratifie la rémunération perçue au cours de l'exercice écoulé par la société BENOIST INVEST, en qualité de présidente, pour la somme brute de 24 000 euros.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal qui sera consigné dans le registre de ses décisions.

La société BENOIST INVEST
Associée unique et présidente de la société AB2, représentée par son gérant
Monsieur Adrien Benoist

SAS AB2
Route de la Drèche
81000 ALBI
tél. 05 63 49 70 92
Siret 842 691 461 00011 - APE 4725 Z

AB2
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de la Drèche, 81000 Albi
842 691 461 RCS Albi

(Ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 26 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 56 351,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**56 351,21 euros**
A titre de dividende brut à l'associée unique	40 000,00 euros
Soit un dividende brut de 40,00 euros par action.	
Le solde, affecté en totalité au compte « autres réserves »	16 351,21 euros

Portant le solde du compte, après affectation, de 67 060,69 euros à la somme de 83 411,90 euros.

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 27 juin 2025 et au plus tard dans les neuf mois de la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31.03.2024	7 000 euros	Néant	7 000 euros
31.03.2023	20 000 euros	Néant	20 000 euros
31.03.2022	Néant	Néant	Néant

Décision adoptée par l'associée unique le 26 juin 2025.

La société BENOIST INVEST
Présidente de la société AB2
Représentée par son gérant
Monsieur Adrien Benoist
Certifié conforme

SAS AB2
Route de la Drèche
81000 ALBI
Tél. 05 63 49 70 92
Siret 842 691 461 00011 - APE 4725 Z

AB2
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : route de la Drèche, 81000 Albi
842 691 461 RCS Albi

Greffe du Tribunal de commerce d'Albi
Place du Palais
81000 Albi

Albi, le 09 septembre 2025

Objet : Approbation des comptes clos le 31 03 2025 – Formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, concernant l'objet visé en titre, les documents suivants :

- comptes sociaux de l'exercice clos le 31 03 2025 (exemplaire destiné au Greffe du Tribunal de Commerce),
- résolution d'affectation du résultat ;
- chèque de 47,33 € euros libellé à l'ordre du Greffe du tribunal de commerce.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre le récépissé de dépôt des comptes sociaux à l'adresse indiquée en entête des présentes.

Bien cordialement

Monsieur Adrien Benoist

SAS AB2
Route de la Drèche
81000 ALBI
Tél. 05 63 49 70 92
Siret 842 691 461 00011 - APE 4725 Z